



AVIS PUBLIC

concernant le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Brébeuf

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Brébeuf sera, en 2026, en vigueur pour son troisième exercice, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Brébeuf durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

Municipalité de Brébeuf

217 Route 323, Brébeuf (Québec) J0T 1B0.

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, disponible à l'endroit ci-dessus indiqué
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 416-2024 de la MRC des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné le 9 septembre 2025

Annie Bellefleur
greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-joint en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil le 9 septembre 2025 entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 9 septembre 2025.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'ABellefleur', is written over a light pink rectangular stamp. The signature is fluid and cursive.

Annie Bellefleur
Greffière trésorière